



AC

DECISION N° 044

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « OCTOBRE ROSE »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la Ville de Pompey de sensibiliser le public à la prévention et au dépistage du cancer du sein,

Le Maire,

D E C I D E

De signer une convention de partenariat à titre gratuit avec L'Institut de Cancérologie de Lorraine, dont le siège est situé 6 avenue de Bourgogne, CS 30519, 54519 Vandœuvre-lès-Nancy, afin d'utiliser son logo sur les rubans Octobre Rose qui seront confectionnés et distribués à l'occasion de la manifestation des vendredi 2 et samedi 3 octobre 2026.

Pompey, le 25 septembre 2026



Le Maire,

Laurent TRÖGR LIC

Publié notifié le	11.10.26
Transmis à la Préfecture le	11.10.26